

Votants : 80
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 7 décembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 14 décembre 2020

TOURISME – AVENANT 6 A LA CONVENTION DE PROJET "FRICHE MATHE" CONCLUE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF)

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, François GUYON, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Michel BEAUDIC à Christian BREMAUD, Yamina BOUDAHMANI à Florence VILLES, Anne-Sophie GUICHET à Sonia LUSSIEZ, Thibault HEBRARD à Jeanine BARBOTIN, Christine HYPEAU à Lucien-Jean LAHOUSSE, Marcel MOINARD à Jérôme BALOGE, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Nicolas ROBIN à Florent SIMMONET, Mélina TACHE à Nicolas VIDEAU, Lydia ZANATTA à Stéphanie ANTIGNY

Titulaire absente suppléée :

Noëlle ROUSSEAU par Dimitri SAUVAGE

Titulaires absents excusés :

Lucy MOREAU, Jérémy ROBINEAU

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Claire RICHECOEUR

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 14 DECEMBRE 2020

TOURISME – AVENANT 6 A LA CONVENTION DE PROJET "FRICHE MATHE" CONCLUE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF)

Madame **Elisabeth MAILLARD**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Par convention du 6 novembre 2012, la CAN et l'EPF ont contractualisé aux fins de mener à bien un projet de réhabilitation de l'ancien site industriel des établissements MATHE (commune du Vanneau-Irleau). Le montant de l'engagement financier a été plafonné à 1 million d'euros. Les engagements de l'EPF incluaient la négociation avec le liquidateur, la maîtrise foncière, la démolition et la dépollution du site.

Par avenant n°1 du 13 février 2015, il a été convenu que l'EPF accompagne également la collectivité dans la réalisation des études préalables à l'aménagement.

Par avenant n°2 du 2 novembre 2015, il a été convenu que l'échéance de la convention était reportée du 6 novembre 2015 au 31 décembre 2017.

Par avenant n°3 du 11 décembre 2017, il a été convenu que l'échéance de la convention était reportée du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018.

Par avenant n°4 du 18 décembre 2018, il a été convenu que l'échéance de la convention était reportée du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2019.

Par avenant n°5 du 23 septembre 2019, il a été convenu que l'échéance de la convention était reportée du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2020.

L'EPF a ainsi pu procéder à l'acquisition foncière du site de 6,4 ha ainsi qu'à sa mise en sécurité incluant la déconstruction des superstructures (bâtiments) ainsi qu'une partie de la dépollution. Par ailleurs, un appel à projet a été lancé afin de rechercher un opérateur apte à conduire un projet d'hébergement et de services touristiques.

Dans le cadre de cette consultation, un opérateur privé a été retenu par la CAN pour un projet de création d'une centaine de lits et de services dédiés (petite restauration, espace aquatique, etc.). Une promesse de bail emphytéotique au profit de l'opérateur a ainsi été signée le 13 février 2019 par l'EPFNA et la CAN précisant les conditions technico-juridiques et financières de réalisation du projet. Cependant, cette promesse de bail est aujourd'hui caduque car l'opérateur a été placé en liquidation judiciaire début 2020 sans qu'une reprise de l'activité ne soit possible. De fait, l'enjeu pour la CAN consiste à trouver un nouvel opérateur susceptible de poursuivre la mise en œuvre du projet.

Concernant la dépollution et la remise en état du site à des fins d'usage touristique, les études complémentaires réalisées par l'EPFNA ont permis de déterminer les mesures à mettre en œuvre et leurs coûts prévisionnels, relativement importants (environ 3 millions d'euros). La réalisation de mars à septembre 2019 d'un inventaire faune-flore sur le site a permis de compléter le dossier de sortie d'activité en adaptant la nature et la période des travaux aux exigences environnementales (août-décembre). La validation du dossier par les services de l'Etat, préalable au lancement des marchés de travaux, est ainsi attendue pour la fin de l'année 2020, l'objectif étant de pouvoir démarrer le chantier en août 2021.

De fait, la durée de la convention doit donc être prorogée au-delà du 31 décembre 2020 pour permettre à la CAN de se positionner sur les suites à donner à ce projet et le cas échéant, à l'EPFNA de mener, après accord et décision de la CAN, les éventuels travaux de dépollution et de remise en état du site puis de procéder à la cession du foncier au profit de cette dernière. **Le présent avenant a ainsi pour objet de prolonger la durée de la convention de 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022.**

Cet avenant a également pour objet d'augmenter l'enveloppe financière de la convention de 2 à 4M€, afin de tenir compte du montant prévisionnel des travaux restant à réaliser par l'EPFNA et notamment du coût lié aux travaux de dépollution, dans la mesure où la CAN se prononcerait prochainement sur une poursuite du projet.

Le Conseil d'Agglomération :

- Autorise le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à signer l'avenant n°6 à la convention de projet « Friche Mathé » conclue avec l'Etablissement Public Foncier.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Elisabeth MAILLARD

Vice-Présidente Déléguée